

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 31 DÉCEMBRE 1979

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



DÉCLARATION DU
SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
FLORA MACDONALD,
LORS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ
DES NATIONS UNIES
SUR LA SITUATION EN IRAN
TENUE À NEW YORK
LE 30 DÉCEMBRE 1979

(TRANSDUCTION)

Monsieur le Président,

Je veux d'abord vous remercier de cette occasion qui m'est donnée de participer à la réunion d'aujourd'hui. D'ailleurs, si nous pouvons nous réunir ici, c'est que nous respectons le droit international et si j'ai demandé à prendre la parole, c'est que 23 millions de Canadiens sont indignés de le voir bafoué. Le Canada, probablement plus que tout autre pays, est conscient de l'intensité du sentiment que la prise d'otages en Iran a suscité chez le peuple américain et peut-être sommes-nous, plus que toute autre nation, en mesure d'apprécier la modération avec laquelle le gouvernement américain a agi face à une provocation d'une telle ampleur.

Ne serait-ce que sur le plan humanitaire, il est clair qu'il faut agir; en fait, il est impératif de le faire. Depuis deux mois maintenant, cinquante hommes et femmes sont privés de leurs droits les plus fondamentaux. Comme tous ceux d'entre nous qui sont réunis ici, je suis profondément préoccupée par le sort des otages, tout comme je le suis chaque fois que des gens, n'importe où dans le monde, sont privés de leurs droits.

Ces raisons suffiraient à elles seules pour enjoindre le Conseil d'agir. Mais l'enjeu est encore plus grand. Comme d'autres avant moi l'ont souligné, les fondements mêmes du droit international et des rapports civilisés entre nations sont mis en question par la situation en Iran.

Monsieur le Président, je n'ai nul besoin de répéter les arguments solides et irréfutables déjà présentés. Néanmoins, je tiens à rappeler qu'aucun membre du Conseil ne doit perdre de vue qu'il est comptable à la communauté mondiale, aujourd'hui et dans l'avenir, de son vote sur cette question.

Rarement les conséquences historiques d'une décision auront-elles été aussi claires pour ceux qui sont appelés à la prendre. Ce serait mettre en péril la substance même de la communauté internationale et risquer de sombrer dans une ère d'anarchie diplomatique que de rester aveugle à l'absolue nécessité d'une action correctrice collective.

Mais, Monsieur le Président, la décision que doit prendre le Conseil aujourd'hui déborde la dimension humanitaire ou le cadre juridique. Les membres devraient tous être conscients que leur décision peut sensiblement influencer sur la pertinence, voire l'utilité, des Nations Unies comme instrument du maintien de l'ordre international.

Le Conseil de sécurité a déjà enjoint l'Iran de relâcher les otages détenus à Téhéran, et a demandé à l'Iran et aux États-Unis de prendre des mesures pour résoudre les divergences qui demeurent entre eux. Dans une décision unanime, la Cour internationale de justice a également demandé la libération des otages. À l'évidence, ces actions n'ont pas suffi pour convaincre l'Iran de respecter ses obligations internationales.

La résolution dont le Conseil est saisi permet au Secrétaire général de tenter un dernier effort de persuasion après ceux qu'il a déjà faits. Nous espérons qu'il réussira. Mais il vous est en outre demandé qu'en cas d'échec - si l'Iran maintenait son refus - de prendre de nouvelles mesures, soit d'appliquer des sanctions aux termes des dispositions de la Charte des Nations Unies. Ces dispositions ont justement été conçues pour être utilisées dans des situations comme celle-ci, lorsqu'un pays viole de façon flagrante les obligations qu'il a contractées comme membre de la communauté internationale.

Les États-Unis certes, mais aussi tous les pays civilisés, sont en droit de s'attendre à ce que le Conseil adopte cette résolution. Ne pas le faire serait admettre l'incapacité de la communauté mondiale de se servir de ses institutions pour maintenir l'ordre dans les affaires internationales.

De toute évidence, Monsieur le Président, le peuple et le gouvernement iraniens ont le sentiment d'avoir été victimes d'une profonde injustice et s'attendent à ce que l'on reconnaisse leur droit d'obtenir réparation. Il est donc impérieux de faire comprendre aux Iraniens que les institutions internationales sont tout autant à leur service qu'à celui des Américains.

En appuyant la résolution, les membres du Conseil feront savoir clairement au gouvernement de l'Iran que son comportement est totalement inacceptable pour le monde

civilisé. Mais il devrait être clair que l'Iran pourra, dès qu'il aura de nouveau adopté une attitude conforme au droit international, se tourner vers la communauté internationale pour faire entendre la totalité de ses doléances et ce, en toute justice.

Monsieur le Président, au nom du peuple canadien, j'invite instamment les membres du Conseil à entériner cette résolution. Il s'agit d'une mesure positive et pacifique qui peut contribuer effectivement à dénouer cette impasse intolérable qui menace la paix, l'ordre et la saine administration des affaires internationales.